

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 22 SEPTEMBRE 2020**

DÉLIBÉRATION N° 20-038 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SITES CLUNISIENS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est adhérente à la Fédération Européenne des sites clunisiens depuis 2014. Christine DENIS souhaite continuer à représenter la Commune.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-039 : AUGMENTATION DE LA VALEUR DES CHÈQUES DÉJEUNER

M. le Maire propose aux élus d'augmenter la valeur des chèques déjeuner à 5.80 €, pour une participation employeur égale à 2.90 € à partir du 1^{er} octobre 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-040 : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 22 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux ; le dernier datant de 2011.

Le nouveau tableau inclut tous les changements (suppression, créations) intervenus depuis 2011.

Grade	Effectif avant le 22/09/20	Temps de travail	Filière	Pourvu Au 22/09/20	Non pourvu	Observations
Attaché principal	1	TC	Administrative		0	À supprimer
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	TC		1		2012
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	TC		2		2013 et 2017
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	TC		2		À créer
Adjoint administratif	0	TC		1		2017
Agent de maîtrise principal	2	TC	Technique	0	1	1 à supprimer
Agent de maîtrise	1	TC		1		2018
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	TNC		1 TNC -	- 1 TC	À supprimer À créer
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	TNC et TC		2		Contractuel
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	2	TC	École maternelle	2		2017- 2012 1 ½ tps contrat - 1 TC
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	TC		1		2 ½ tps (1 contrat)
Agent de maîtrise	1	TC	Entretien / Périodique	1		2013
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	TNC et TC		2		2017
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	29 h		1		2017 Contractuel
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	32 h		1		2012
Adjoint technique	2	28 h et 12 h		2		2015 et 2018
Adjoint animation 1 ^{ère} classe	1		@robase		0	À supprimer
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	1		@robase	1		2017
Total des effectifs au 22 septembre 2020				20		

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-041 : CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Cette prime sera attribuée aux agents fonctionnaires, stagiaires, en contrat à durée déterminée présents sur la période au sein de la collectivité.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 17 mars au dimanche 10 mai inclus et dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité.

Cette prime est fixée à 26 €/jour de travail effectif dans un des services listés ci-dessus et dans la limite d'un montant maximum de 1000 € /agent.

Cette prime ne sera pas proratisée en fonction du temps de travail.

Un minimum de 52 € sera versé aux agents n'étant intervenu qu'une seule journée.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-042 : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIE PRIVEE – LOTISSEMENT LA FONTAINE COUVERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de M. Jean-François MONCHAUD représentant la société Qualitinvests en date du 22 mai 2020 demandant la rétrocession de la voirie du lotissement « La fontaine couverte ».
Cette rétrocession porte sur les parcelles ci-dessous

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie en m ² à transférer
AL	542	Qualitinvests	250 rue M. Pagnol 26740 MONTBOUCHER	110
AL	512	Qualitinvests	-	250
AL	546	Qualitinvests	-	508
AL	520	Qualitinvests	-	4
AL	528	Qualitinvests	-	176
AL	534	Qualitinvests	-	377
AL	536	Qualitinvests	-	226
AL	358	Qualitinvests	-	93
AL	360	Qualitinvests	-	92
Total				1836 m²

Le Conseil municipal décide de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Meysse, sans indemnité, des parcelles à usage de voie telles qu'énumérées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de la voie dénommée « rue de la fontaine couverte », après l'annulation de l'association syndicale par arrêté modificatif du permis d'aménager.

Délibération votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 20-043 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT RÉSILIATION D'UN BAIL ADMINISTRATIF CONCLU LE 11 MARS 2013 ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR JEAN-CHARLES DUBOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte du 11 mars 2013, la Commune de MEYSSE et Monsieur DUBOIS ont conclu un bail administratif portant sur la location de biens immobiliers.

Les parties cocontractantes souhaitent désormais prononcer la résiliation conventionnelle dudit bail, le preneur ne respectant plus ses obligations contractuelles concernant le paiement des loyers, et la Commune de MEYSSE souhaitant récupérer le bien immobilier pour réaliser une opération d'intérêt général (projet d'aménagement).

Il est précisé que Monsieur DUBOIS a accepté de restituer les biens immobiliers, de manière anticipée à la signature du présent protocole, dès le 31 juillet 2020 avec remise des clés à la Commune. En contrepartie de cette restitution anticipée du bien immobilier, la Commune accepte d'abandonner le recouvrement des deux derniers mois de loyer, qui restent impayés.

Au vu de ces éléments, un projet de protocole transactionnel portant résiliation du bail administratif a été établi entre les parties afin de déterminer les conditions de cessation anticipée dudit bail.

Le Maire donne lecture du protocole et en expose les principales stipulations ainsi que les obligations essentielles des parties.

Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver ce protocole transactionnel, lequel restera annexé à la présente, et de l'autoriser à le signer avec Monsieur DUBOIS.

Délibération votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 20-044 : CONVENTION CHEMINS RURAUX AVEC RTE (RÉSEAU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ) ET COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que RTE Réseau de transport d'électricité doit implanter des liaisons souterraines sur le chemin rural VC n°10 non cadastré, proche de la section G0057 lieu-dit Chanaud Nord.

Il s'agit de liaisons souterraines à 63 000/90 000 volts Coulange-Logis Neuf et Coulange-Meysse SNCF.

Une convention prévoit une indemnité totale de 150 € dont le montant est détaillé dans ladite convention. :

Délibération votée à l'unanimité